

## TARIFS 2019

REDEVANCE D'AMARRAGE SUR PONTONS ET DE STATIONNEMENT A TERRE

Tarifs exprimés en Euros, applicables au 1er Janvier 2019  
TVA incluse au taux de 20%

Catégorie	Longueur Hors tout *	Largeur Hors tout maximum	FORFAITS ANNUELS		STATIONNEMENT A TERRE	
			PORT PRINCIPAL	PORT VAUBAN** bateaux de 6 à 15m	Aire d'Hivernage du Tonkin (annuel)	Aire d'Hivernage du Tonkin (mensuel)
A	Inf. à 5m	2.15	964	—	459	38,25
B	5,01 à 5,50m	2.30	1029	—		
C	5,51 à 6m	2.45	1158	—		
D	6,01 à 6,50m	2.60	1285	795	765	63,75
E	6,51 à 7m	2.70	1412	873		
F	7,01 à 7,50m	2.80	1603	991	969	80,75
G	7,51 à 8m	2.95	1733	1072		
H	8,01 à 8,50m	3.10	1924	1190		
I	8,51 à 9m	3.25	2117	1310	1173	97,75
J	9,01 à 9,50m	3.40	2307	1427		
K	9,51 à 10m	3.55	2501	1547	1387	116
L	10,01 à 10,50m	3.70	2690	1664		
M	10,51 à 11m	4.00	2884	1784		
N	11,01 à 11,50m	4.15	3076	1903	1826	152
O	11,51 à 12m	4.30	3268	2021		
P	12,01 à 12,50m	4.45	3458	2139	2152	179
Q	12,51 à 13m	4.60	3653	2260		
R	13,01 à 13,50m	4.75	3881	2401		
S	13,51 à 14m	4.90	4075	2521	2570	214
T	14,01 à 16m	5.20	4262	2636		
U	Par mètre en plus sur la longueur ou 0.50 sur la largeur		281	174	3019	252
V	Multicoques		Application du coefficient 1,8 du forfait annuel			

Systeme dock pneumatique coque rigide (places limitées): prix selon la catégorie (Longueur Hors tout) du tarif général x 1,3

\*Longueur hors tout, telle que mesurée aux extrémités, avec appareils fixes et mobiles, au poste d'amarrage.

\*\*Accès par le SAS Quinette de Rochemont et le pont de l'Eure, aux horaires définies au préalable.

Les nouveaux usagers ayant obtenu un contrat annuel pour l'année suivante, arrivant en Novembre, pourront bénéficier pour Novembre et Décembre du tarif mensuel à flot (haute saison) réduit de 50%.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT ANNUEL
Paiement de la totalité en un seul versement avant le 28 Février
Paiement en 2 fois: 50% le 28 Février, le solde le 31 Août (uniquement par prélèvements automatiques bancaires)
Paiement en 4 fois: 25% au 10 Février, 25% au 10 Mai, 25% au 10 Août, le solde au 10 Novembre (uniquement par prélèvements automatiques bancaires)
Paiement en 10 fois par prélèvement du 10 Février au 10 Novembre (uniquement par prélèvements automatiques bancaires)

En cas de non-paiement aux dates convenues, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure à compter de ces dates, sur la base d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal sans que cette clause puisse nuire à l'exigibilité de la dette (loi n°92.1442 du 31.12.92).  
En outre, la société se réserve le droit, le cas échéant, de faire application de toute mesure d'exécution prévue par la réglementation.

FOURNITURE EN EAU/ ELECTRICITE	
ELECTRICITE unité en Kwh	PRIX (TTC)
20 Kwh	4 €
50 Kwh	10 €
500 Kwh	100 €
1000 Kwh	200 €
EAU unité en minutes	PRIX (TTC)
60 minutes (Environ 1m3)	3 Euros

DIVERS	
Badge supplémentaire Port Vauban	22,00 €
Badge supplémentaire Port Principal	15,00 €
Retenue sur le remboursement d'un badge pris à la borne (hors visiteurs)	5,00 €
Forfait remplacement amarre	minimum 15,00€
Pack d'assistance à thèmes ("Comment bien amarrer mon bateau à mon emplacement", "Conseils sur la navigation sur le bassin Havrais"...)	60,00 €
Forfait de 1 heure	